



Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits
Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Date d'émission: 12/29/2016 Date de révision: 11/01/2021 Version: 1.2

#### **SECTION 1: IDENTIFICATION**

### 1.1. IDENTIFICATION

Forme du produit : Mélanges
Nom du produit : Daraclean 283

# 1.2. UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Utilisation de la substance/mélange : Essais non destructifs.

### 1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fabricant Distributeur

Magnaflux 155 Harlem Ave. Glenview, IL 60025 - USA T 847-657-5300

### 1.4. NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

Numéro d'urgence : CHEMTREC 800-424-9300

### **SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Les dangers indiqués pour ce SDS s'appliquent au produit à pleine concentration. En diluant le produit, les dangers seront réduits. Il est de la responsabilité de l'employeur ou de l'utilisateur de déterminer l'équipement de protection individuel et les mesures de sécurité nécessaires lors de l'utilisation du produit dilué.

#### **Classification GHS**

Skin Corr. 1B Eye Dam. 1 Skin Sens. 1 (H)HNOC 1

## 2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

# Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS)



GHS05

GHS07

Mention d'avertissement (GHS)

Mentions de danger (GHS)

: Danger

: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Cause des dommages sévères aux voies respiratoires.

Conseils de prudence (GHS)

: Ne pas respirer les poussières, brouillards. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin. Garder sous clef. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou international.

#### 2.3. AUTRES DANGERS

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. TOXICITÉ AIGUË INCONNUE

Non applicable

11/01/2021 FR-CA (Français - CA) Page 1



Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

# SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

#### **SUBSTANCE**

Non applicable

#### **MÉLANGES** 3.2.

Nom	Identificateur de produit	%
Sodium (hydroxyde de)	(n° CAS) 1310-73-2	1,35
Tolytriazole, sel de sodium	(n° CAS) 64665-57-2	0,31
D-Limonène	(n° CAS) 5989-27-5	0,20

#### **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

# **DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS**

Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position

où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou

un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les Premiers soins après contact avec la peau

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs Premiers soins après contact oculaire

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un

médecin.

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne iamais administrer quelque Premiers soins après ingestion

chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin.

#### 4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS. AIGUS ET DIFFÉRÉS

Symptômes/lésions après inhalation : Cause des dommages sévères aux voies respiratoires.

: Provoque de graves brûlures. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques. Peut Symptômes/lésions après contact avec la peau

provoquer une allergie cutanée.

: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des Symptômes/lésions après contact oculaire

douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.

Symptômes/lésions après ingestion Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la

bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

#### INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES 4.3.

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau. Produit chimique sec. Dioxyde de carbone. Mousse.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser d'eau.

#### DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

: Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes Danger d'incendie

d'azote. Oxydes de soufre. Ammoniac.

Réactivité : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 5.3. **CONSEILS AUX POMPIERS**

Protection en cas d'incendie Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

# SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

#### PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE 6.1.

Mesures générales

: Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Risque de glissade sur la matière renversée.

#### **POUR LES NON-SECOURISTES** 6.1.1.

Pas d'informations complémentaires disponibles

11/01/2021 FR-CA (Français - CA) 2/6





Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits

Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

#### 6.1.2. POUR LES SECOURISTES

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

#### 6.3. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Pour la rétention

: Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédés de nettoyage

Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

# 6.4. RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

### **SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE**

#### 7.1. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Mesures d'hygiène

: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

## 7.2. CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Conditions de stockage

Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef.

# SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## 8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)						
ACGIH	Limite ACGIH (mg/m³)	2 mg/m³				
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m³)	2 mg/m³				
IDLH	US IDLH (mg/m³)	10 mg/m³				
NIOSH	NIOSH REL (Limite) (mg/m³)	2 mg/m³				

### Tolytriazole, sel de sodium (64665-57-2)

Non applicable

## D-Limonène (5989-27-5)

Non applicable

# 8.2. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Contrôles techniques appropriés

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains

: Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques.

Protection oculaire

: Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau et du corps

: Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires

: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

respiratoire retenu.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

: Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations

: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

# 9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

État physique : Liquide

Apparence : Limpide / brumeux

11/01/2021 FR-CA (Français - CA) 3/6



Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits
Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Couleur : Jaune
Odeur : Agrume

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 12 - 13,5

Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Initial : 100 °C (212 °F)
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non inflammable

Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : ~ 1.0

Solubilité : Aucune donnée disponible Coefficient de partage n-octanol/eau : Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Teneur en COV : 38,45 g/l

# **SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

### 10.1. RÉACTIVITÉ

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

# 10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

# 10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Chaleur. Matières incompatibles.

# 10.5. MATIÈRES INCOMPATIBLES

Oxydants puissants. Agents réducteurs puissants. Acides forts. Bases fortes.

# 10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. Ammoniac.

# **SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

# 11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aigüe (inhalation) : Non classé

Daraclean 283	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (Estimation de la toxicité aiguë calculée)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Estimation de la toxicité aiguë calculée)
CL50 inhalation rat	Aucune donnée disponible

0200 IIIIaiatioii iat	Addute define alaponiste
Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)	
DL50 cutanée lapin	1350 mg/kg

11/01/2021 FR-CA (Français - CA) 4/6



Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits
Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

		Dangereux (RPD) Simbu i 2015
D-Limonène (5989-27-5)		
DL50 orale rat		4400 mg/kg
DL50 cutanée lapin		> 5 g/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Provoque des brûlures de la peau.
		pH: 12 - 13,5
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Provoque des lésions oculaires graves.
		pH: 12 - 13,5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé
D-Limonène (5989-27-5)		
Groupe IARC		3 - Inclassable
Statut NTP (National Toxicology Program)		1 - Preuves de cancérogénicité
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Non classé
Danger par aspiration	:	Non classé
Symptômes/lésions après inhalation	:	Cause des dommages sévères aux voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	:	Provoque de graves brûlures. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	:	Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/lésions après ingestion	:	Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

# **SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

# 12.1. TOXICITÉ

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)	
CL50 poisson 1	45,4 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])
D-Limonène (5989-27-5)	
CL50 poisson 1	0,619 - 0,796 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CL50 poissons 2	35 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)

# 12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Daraclean 283	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable.

### 12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Daraclean 283	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

# 12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 12.5. AUTRES EFFETS NÉFASTES

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.

Autres informations : Aucun autre effet connu.

11/01/2021 FR-CA (Français - CA) 5/6



Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

### SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

# MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage

: Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. La génération de déchets doit être évitée ou minimisée partout où cela est possible.

# **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Conformément aux exigences du DOT/TMD/IATA/IMDG

: UN1760 Liquide corrosif, n.s.a. (Hydroxyde de sodium), 8, II DOT (vrac) : UN1760 Liquide corrosif, n.s.a. (Hydroxyde de sodium), 8, II DOT (non-vrac) DOT (moulu, échantillon de 16 oz) : Consommables, Quantité limitée Transport des marchandises dangereuses : UN1760 Liquide corrosif, n.s.a. (Hydroxyde de sodium), 8, II

: UN1760 Liquide corrosif, n.s.a. (Hydroxyde de sodium), 8, II (TMD) IATA : UN1760 Liquide corrosif, n.s.a. (Hydroxyde de sodium), 8, II **IMDG** 

IMDG (échantillon de 16 onces) : UN1760 Liquides corrosifs, n.s.a. (Hydroxyde de sodium), 8, II, Quantité limitée

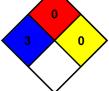
### SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

#### 15.1. RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)		
CERCLA RQ	1000 lb	
Tolytriazole, sel de sodium (64665-57	7-2)	
Flag réglementaire EPA TSCA	TP - TP - Indique une si TSCA (Toxic Substance	ubstance assujettie à un protocole d'essai proposé à la section 4 de la s Control Act).
Danger pour la santé NFPA	: 3	
Danger d'incendie NFPA	: 0	
Réactivité NFPA	: 0	3 0



### 15.2. RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.3. RÉGLEMENTATIONS DES ETATS - USA

California Proposition 65 - Ce produit contient, ou peut contenir des traces d'une ou plusieurs substance(s) reconnues par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du developpement et/ou de la reproduction

#### Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

## **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Date de révision : 11/01/2021 Autres informations : Aucun.

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.

www.Nexreg.com



SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015 Nexreg Magnaflux

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.

11/01/2021 FR-CA (Français - CA) 6/6